



Procès-verbal de Conseil d'Administration du 15 novembre 2023 Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usse et Rhône

Membres présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET
MM. Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL

Pouvoirs : M. Jérémie COURLET donne pouvoir à M. André-Gilles CHATAGNAT
Mme Carine DUVERNOIS donne pouvoir à Mme Carole BRETON
Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Mme Marie-Chantal FIGUET
Mme Sandrine TASSET donne pouvoir à M. Joseph TRAVAIL
Mme Odile DERONZIER donne pouvoir à M. Paul RANNARD

Membres excusés : Mmes Marthe CUTELLE, Céline FILET

Membres absents : Mmes Marthe CUTELLE, Céline FILLET, Isabelle DREVET, Carine DUVERNOIS, Marie-Antoinette SIMON, Sandrine TASSET, Odile DERONZIER, M. Jérémie COURLET

Secrétaire de séance : Mme Carole BRETON

Quorum : 9 Conseillers membres sur 16, soit 52,94 % → Le quorum est atteint.

Ouverture de séance

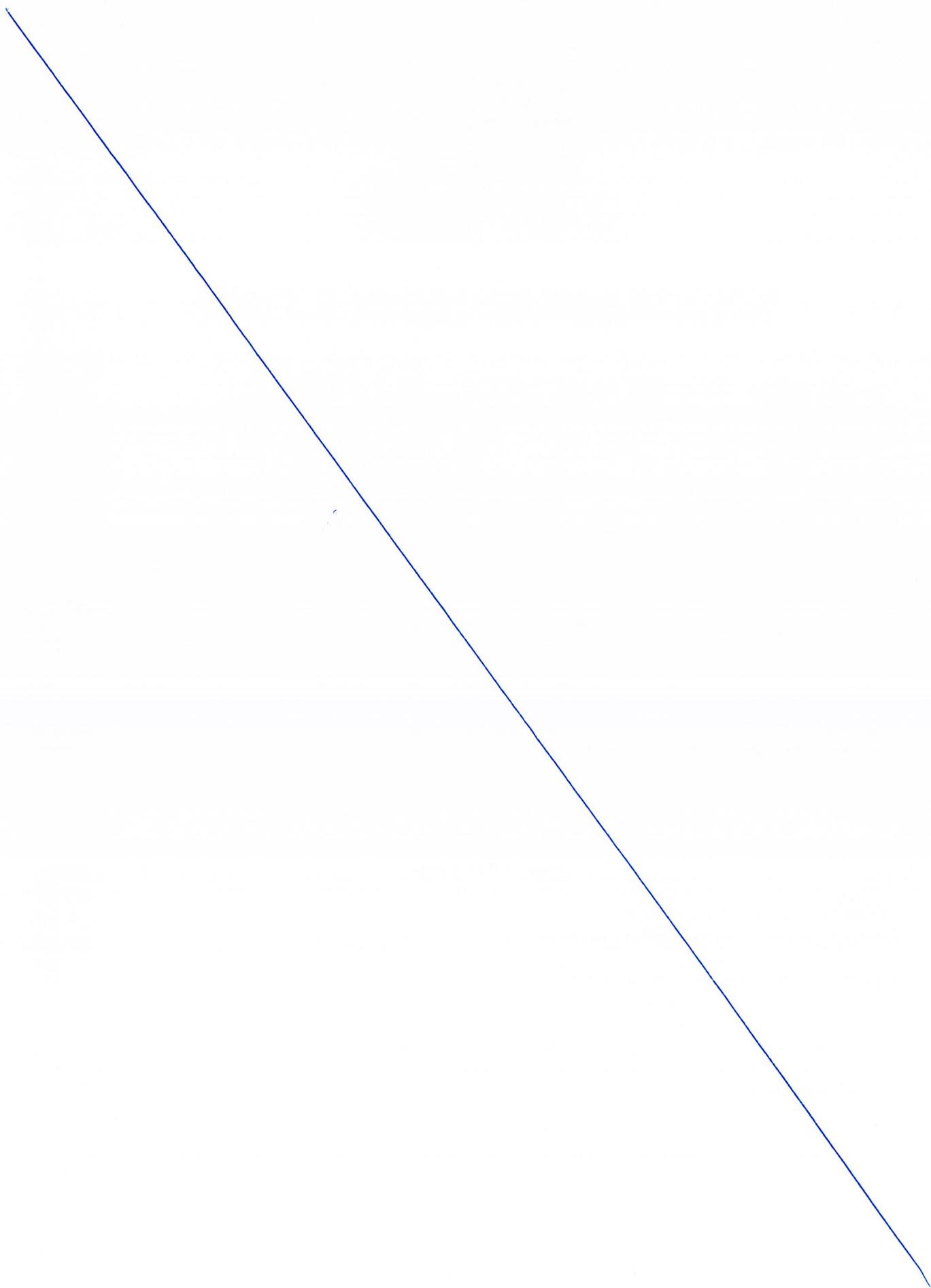
Désignation d'un secrétaire de séance :

Carole BRETON est désignée Secrétaire de séance.

Rapports inscrits au Conseil d'administration :

Le Vice-président présente les rapports inscrits au Conseil d'Administration :

- CIAS – Composition du Conseil d'Administration du CIAS Usse et Rhône
- CIAS – Composition de la Commission d'Appel d'Offres du CIAS Usse et Rhône
- CIAS – Modification des représentants du CIAS Usse et Rhône au Comité Social Territorial de l'EHPAD du Val des Usse
- CIAS – Validation du procès-verbal du CA du CIAS Usse et Rhône du 02/10/2023
- EHPAD – Changement au niveau de l'organigramme et du tableau des emplois
- EHPAD – Projet d'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie
- EHPAD – Projet de renouvellement de la convention de contrôle allégé en partenariat des dépenses de paies entre l'EHPAD du Val des Usse et le comptable public
- Questions diverses



André-Gilles CHATAGNAT propose aux membres du CA du CIAS Ussets et Rhône d'ajouter deux rapports au Conseil d'Administration :

- CIAS – Budget Principal CIAS 2023 – Décision Modificative n°1 sur Chapitre 65 de la section dépenses de fonctionnement
- CIAS – Subvention Maison Familiale Rurale du Pays de Seyssel

Les membres du CA du CIAS Ussets et Rhône accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux rapports.

Rapports soumis à délibérations

CIAS Ussets et Rhône

Rapport n°01 : Administration – Modification de la composition du Conseil d'administration du CIAS

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Vu le Code de l'action sociale et de la famille qui prévoit que le conseil d'administration du CIAS est composé du Président, qui en assure la présidence, et en nombre égal de membres élus et de membres nommés,
Vu la délibération n°CC 132/2020 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 fixant le nombre d'administrateurs au sein du CIAS à 8 membres,
Vu la délibération du CIAS n°CIAS-36/2020 portant sur la composition des membres du Conseil d'administration du CIAS Ussets et Rhône,
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ussets et Rhône (CCUR) n°CC 124/2023 portant modification des délégués de la CCUR.

Le Vice-président souligne que la CCUR a modifié ses délégués pour le CIAS. Il rappelle le nom des délégués désignés : David BANANT, Carole BRETON, André-Gilles CHATAGNAT, Sophie COLAS, Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS, Philippe JACQUESON, Sandrine TASSET. Le Vice-président précise que la modification porte sur M. David BANANT qui remplace Mme Florence POZZO.

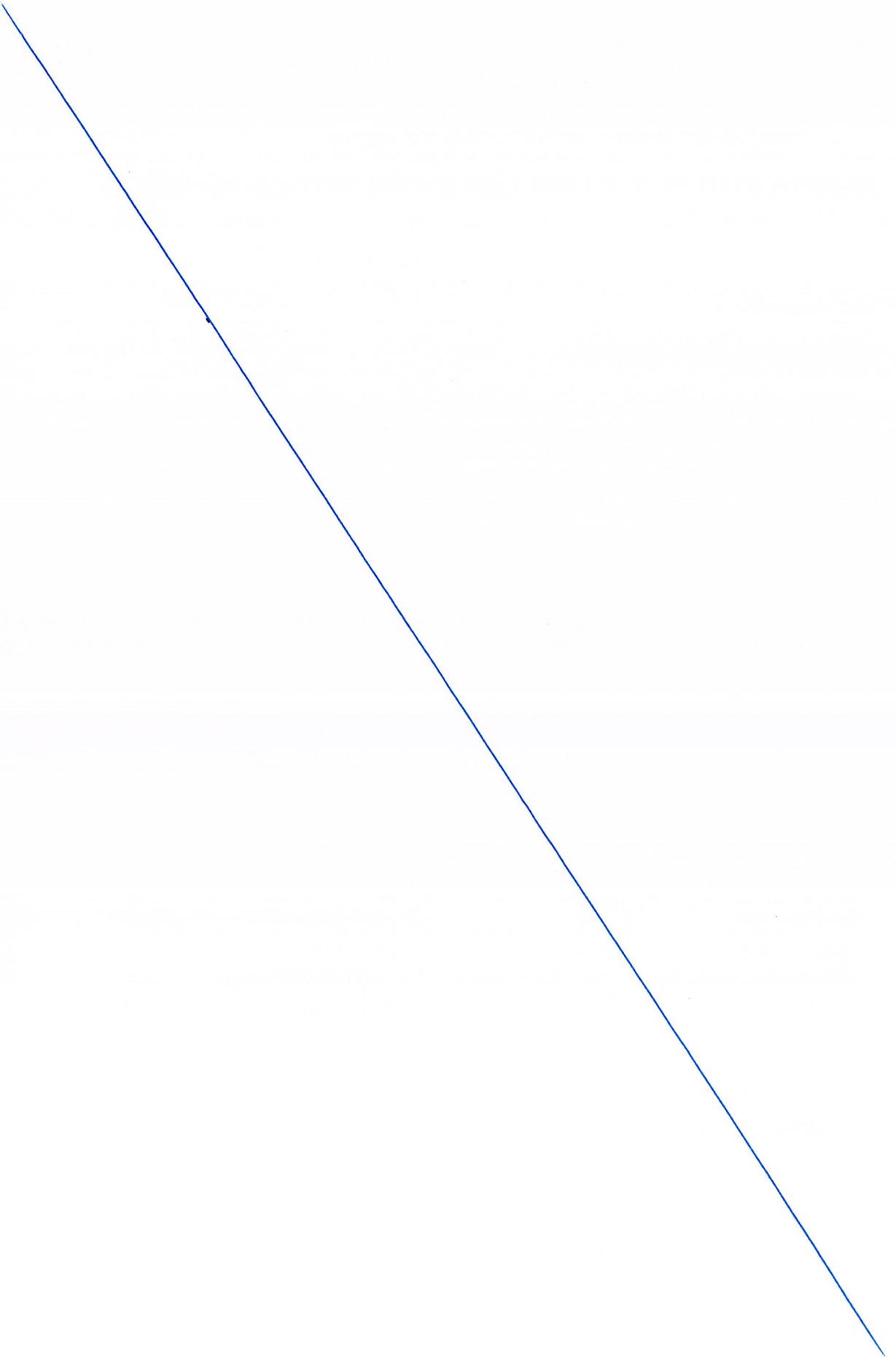
Le Vice-président précise que les délégués du collège des associations restent inchangés.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

PRENANT ACTE de la modification de la composition du conseil d'administration du CIAS tel que décrit ci-dessous :

Nom Prénom	Qualité
BANANT David	Elu
BRETON Carole	Elue
CHATAGNAT André-Gilles	Elu - Vice-Président
COLAS Sophie	Elue
COURLET Jérémie	Elu
CUTELLE Marthe	ADMR
DERONZIER Odile	Graines d'Amis
DUVERNOIS Carine	Elue
FIGUET Marie-Chantal	Graines d'Amis

Nom Prénom	Qualité
FILET Céline	UDAF
FONTE Martine	ADMR
JACQUESON Philippe	Elu
LONG Jean-Pierre	ADMR
RANNARD Paul	Président
SIMON Marie-Antoinette	Graines d'Amis
TASSET Sandrine	Elue
TRAVAIL Joseph	ADMR



Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET, Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Jérémie COURLET avec le pouvoir d'André-Gilles CHATAGNAT, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de Carole BRETON, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Odile DERONZIER avec le pouvoir de Paul RANNARD (14)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°02 : ADMINISTRATION – Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent du CIAS Usse et Rhône

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usse et Rhône,
Vu la délibération n°CIAS-40-2020 actant la création de la CAO du CIAS.

Le Vice-président informe que, par suite de la démission de Mme Florence POZZO, il convient de procéder à la modification de la composition de la CAO du CIAS pour remplacer Mme Pozzo qui en était membre titulaire.

Le Vice-président rappelle la composition actuelle de la CAO du CIAS :

Les cinq membres titulaires :

- Monsieur André-Gilles CHATAGNAT,
- Monsieur Jérémie COURLET,
- Monsieur Philippe JACQUESON,
- Monsieur Joseph TRAVAIL,
- Madame Florence POZZO.

Les cinq membres suppléants :

- Madame Marthe CUTELLE,
- Madame Carine DUVERNOIS,
- Madame Odile DERONZIER,
- Madame Marie-Antoinette SIMON,
- Madame Sandrine TASSET.

Le Vice-président propose de remplacer Mme Florence POZZO par Mme Carole BRETON.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

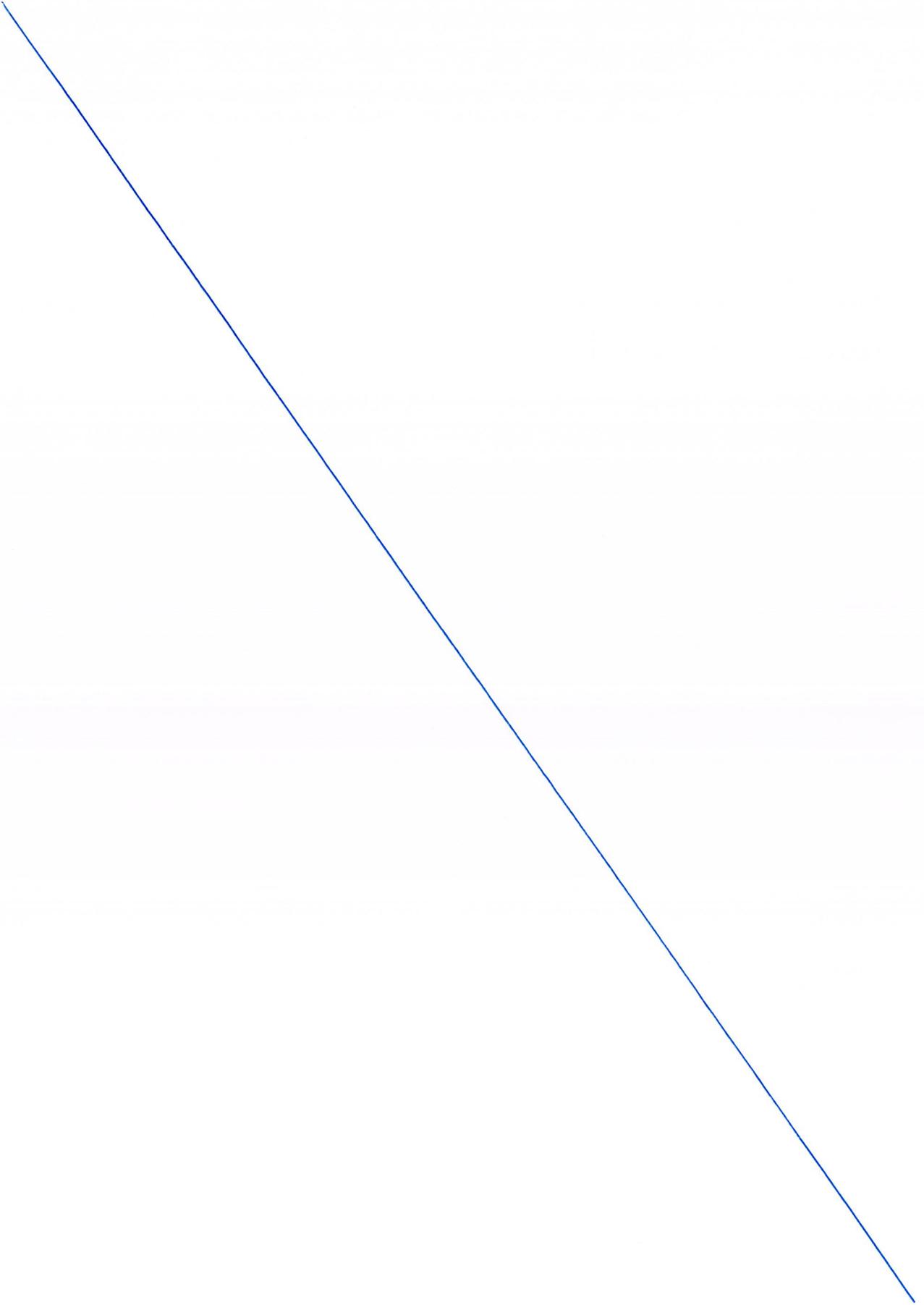
PRENANT ACTE de la modification de la composition de la CAO du Conseil d'administration du CIAS tel que décrit ci-dessous :

Les cinq membres titulaires :

- Monsieur André-Gilles CHATAGNAT,
- Monsieur Jérémie COURLET,
- Monsieur Philippe JACQUESON,
- Monsieur Joseph TRAVAIL.
- Madame Carole BRETON.

Les cinq membres suppléants :

- Madame Marthe CUTELLE,
- Madame Carine DUVERNOIS,
- Madame Odile DERONZIER,
- Madame Marie-Antoinette SIMON,
- Madame Sandrine TASSET.



Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET, Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Jérémie COURLET avec le pouvoir d'André-Gilles CHATAGNAT, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de Carole BRETON, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Odile DERONZIER avec le pouvoir de Paul RANNARD (14)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°03 : ADMINISTRATION – Modification des représentants du CIAS au Comité Social Territorial (CST) de l'EHPAD du Val des Usse

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Usse et Rhône,
Vu la délibération n°CIAS-41-2020 désignant les représentants du CIAS au CT de l'EHPAD.

Le Vice-président informe qu'il ne s'agit plus d'un comité technique (CT) mais d'un CST car les CT ont été fusionnés avec les Comités hygiène sécurité et conditions de travail.

Le Vice-président rappelle qu'un CST comprend des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale. Le nombre de représentants de la collectivité est fixé par l'organe délibérant. Ce nombre peut être inférieur au nombre de représentants du personnel mais ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du Comité. Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le Vice-président rappelle que le nombre de représentants élus titulaires et suppléants est de trois (3) et qu'il en est de même pour le personnel.

Le Vice-président rappelle que les représentants titulaires actuels sont madame Florence POZZO, monsieur Joseph TRAVAIL et madame Marthe CUTELLE. Il ajoute que les représentants suppléants actuels sont madame Carine DUVERNOIS, monsieur Philippe JACQUESON et monsieur Jérémie COURLET.

Le Vice-président informe que Mme Florence Pozzo n'est plus déléguée du CIAS.

Le Vice-président propose de la remplacer au sein du CST.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DÉSIGNANT les délégués titulaires suivants pour le CST de l'EHPAD du Val des Usse :

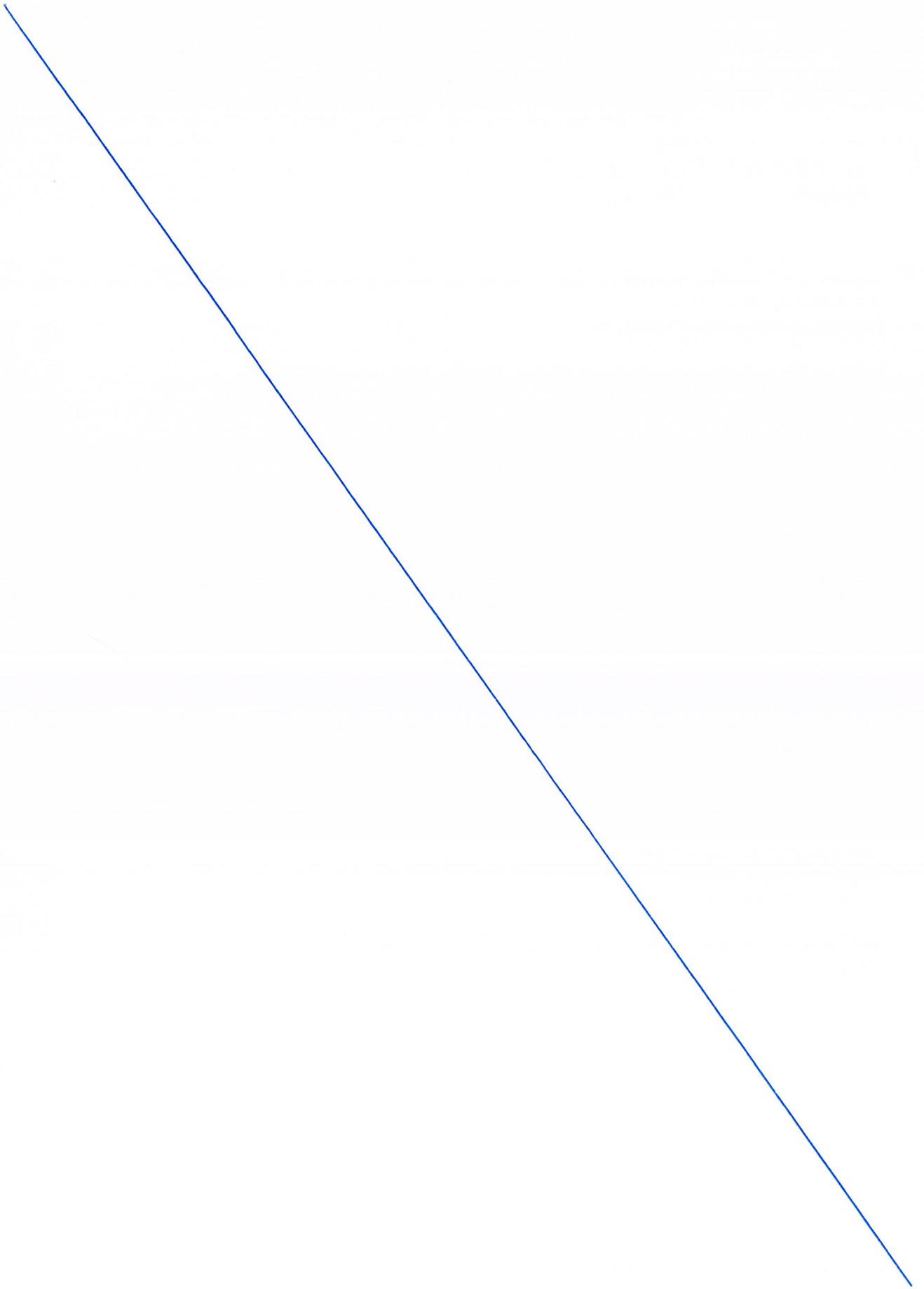
- Monsieur Philippe JACQUESON
- Monsieur Joseph TRAVAIL
- Madame Marthe CUTELLE

DÉSIGNANT les délégués suppléants suivants pour le CST de l'EHPAD du Val des Usse :

- Madame Carine DUVERNOIS
- Monsieur David BANANT
- Monsieur Jérémie COURLET

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET, Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Jérémie COURLET avec le pouvoir d'André-Gilles CHATAGNAT, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de Carole BRETON, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Odile DERONZIER avec le pouvoir de Paul RANNARD (14)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.



❖ Les membres du CA valident le procès-verbal du CA du CIAS du 02/10/2023 à l'unanimité.

Rapport n°04 : FINANCES – Budget Principal CIAS 2023 - Décision modificative N°1 sur Chapitre 65 de la section dépenses de fonctionnement

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CIAS 12/2023 du 11 avril 2023 portant sur le vote du budget principal du CIAS Ussets et Rhône 2023,

Considérant le versement d'une subvention exceptionnelle afin de financer un voyage intergénérationnel réunissant des élèves de première année BAC Pro SAPAT et des personnes isolées du département de l'Ain, des 2 Savoie, vivants en milieu rural,

Le Vice-président informe qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit d'un montant de 1 500 € du chapitre 11 au chapitre 65, tel que proposé ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6231 : Annonces et insertions	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 500.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

ADOPTANT la décision modificative n°1 sur le budget principal du CIAS 2023 telle que présentée ci-dessus.

INDIQUANT que les opérations comptables sur le budget principal du CIAS 2023 seront inscrites dans les meilleurs délais.

NOTIFIANT cette délibération au SCG de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET, Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Jérémie COURLET avec le pouvoir d'André-Gilles CHATAGNAT, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de Carole BRETON, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Odile DERONZIER avec le pouvoir de Paul RANNARD (14)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

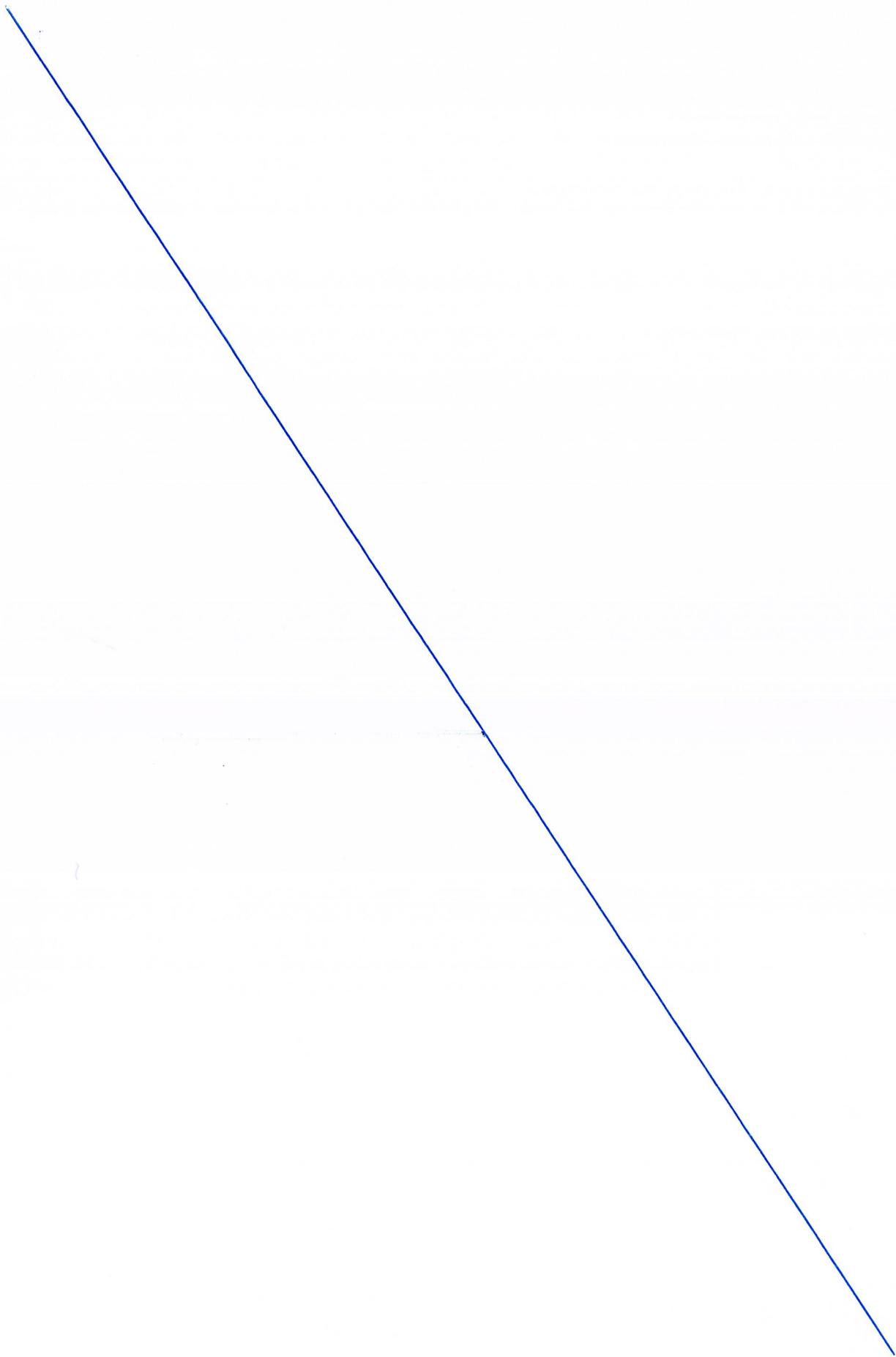
Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Rapport n°05 : FINANCES - Subvention Maison Familiale Rurale (MFR) du Pays de Seyssel

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Ussets et Rhône,

Monsieur le Vice-Président indique que la Maison Familiale Rurale (MFR) du Pays de Seyssel souhaite réaliser leur voyage intergénérationnel réunissant leurs élèves de première Bac Pro SAPAT (Services Aux Personnes et Animation aux Territoires) et des personnes âgées isolées des départements de l'Ain et des 2 Savoie, vivants en milieu rural.



Le but du séjour est de permettre à ces personnes âgées, de sortir de chez elles et également permettre aux élèves de la MFR de développer des compétences essentielles dans le domaine du service à la personne.

Le coût du transport en car s'élève à 5 000 €.

Monsieur le vice-Président précise que la MFR a adressé une demande de subvention afin de réaliser ce projet et de pouvoir assumer les frais de transport.

Il propose qu'une subvention de 2 500 € leur soit versée.

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'allouer une somme de 2 500 € à la Maison Familiale Rurale du Pays de Seyssel,

CONFIRMANT que ces crédits sont inscrits au budget principal 2023, compte 65748, CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET, Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Jérémie COURLET avec le pouvoir d'André-Gilles CHATAGNAT, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de Carole BRETON, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Odile DERONZIER avec le pouvoir de Paul RANNARD (14)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Ehpad du Val des Usses

Rapport n°06 : RH – Changement au niveau de l'organigramme et du tableau des emplois

Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Vu l'approbation du changement de l'organigramme de l'EHPAD et du tableau des emplois concernant le poste d'adjointe de la coordination des soins,

Vu la dernière mise à jour du tableau des emplois le 15 décembre 2022,

Vu la dernière actualisation de l'organigramme en mars 2023,

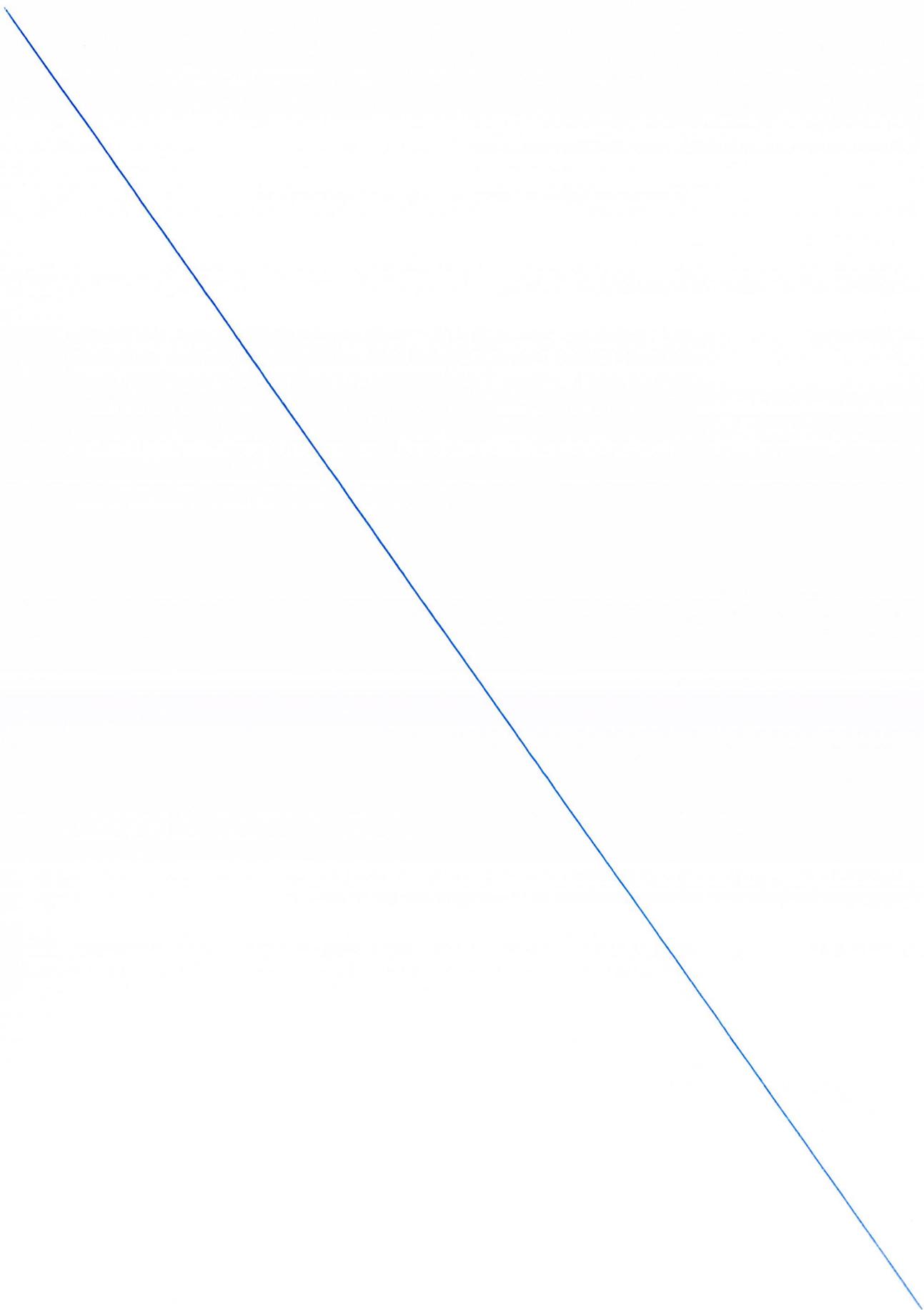
Vu la dernière mise à jour de la fiche de poste de l'adjointe à la coordination des soins en septembre 2023,

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'approuver le changement de l'intitulé du poste « Responsable du pôle accompagnement » sur le tableau des emplois ainsi que la modification de l'organigramme qui en découle.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET, Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Jérémie COURLET avec le pouvoir d'André-Gilles CHATAGNAT, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de Carole BRETON, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Odile DERONZIER avec le pouvoir de Paul RANNARD (14)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.



Rapport n°07 : ADMINISTRATION – Projet d’adhésion au contrat groupe d’assurance des risques statutaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie
Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Le Conseil d’Administration de l’EHPAD du Val des Usses,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l’article 26 ;

Vu l’ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l’application du 2^{ème} alinéa de l’article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d’assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Considérant d’une part qu’il est opportun pour l’EHPAD du Val des Usses de souscrire un contrat d’assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge ;

Considérant d’autre part que dans le cadre du renouvellement du contrat d’assurance groupe garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Haute-Savoie, le CDG 74 a lancé une consultation sous la forme d’un marché négocié, ce qui, par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposés ; et qu’il a informé l’EHPAD du Val des Usses de l’attribution du marché au groupement DIOT SIACI/GROUPAMA et des conditions du contrat qui sont les suivantes :

- Les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
- Les risques garantis : décès, accident de service et maladie contractée en service, longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l’enfant, maladie ordinaire et temps partiel thérapeutique.
- La formule de franchise retenue de 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire
- Le taux global de 6,73 : l’assiette de cotisation est composée obligatoirement du Traitement de base indiciaire (TBI) à laquelle on rajoute 0.16% pour les frais de gestion par le CDG

Le Conseil d’Administration, a décidé d’en délibérer en :

DECIDANT de donner suite à cette proposition et d’adhérer au contrat groupe d’assurance des risques statutaires, selon les modalités suivantes :

- Date d’adhésion : au 01 janvier 2024
- Durée du contrat : 3 ans avec faculté de résiliation annuelle sous réserve d’un préavis de 6 mois

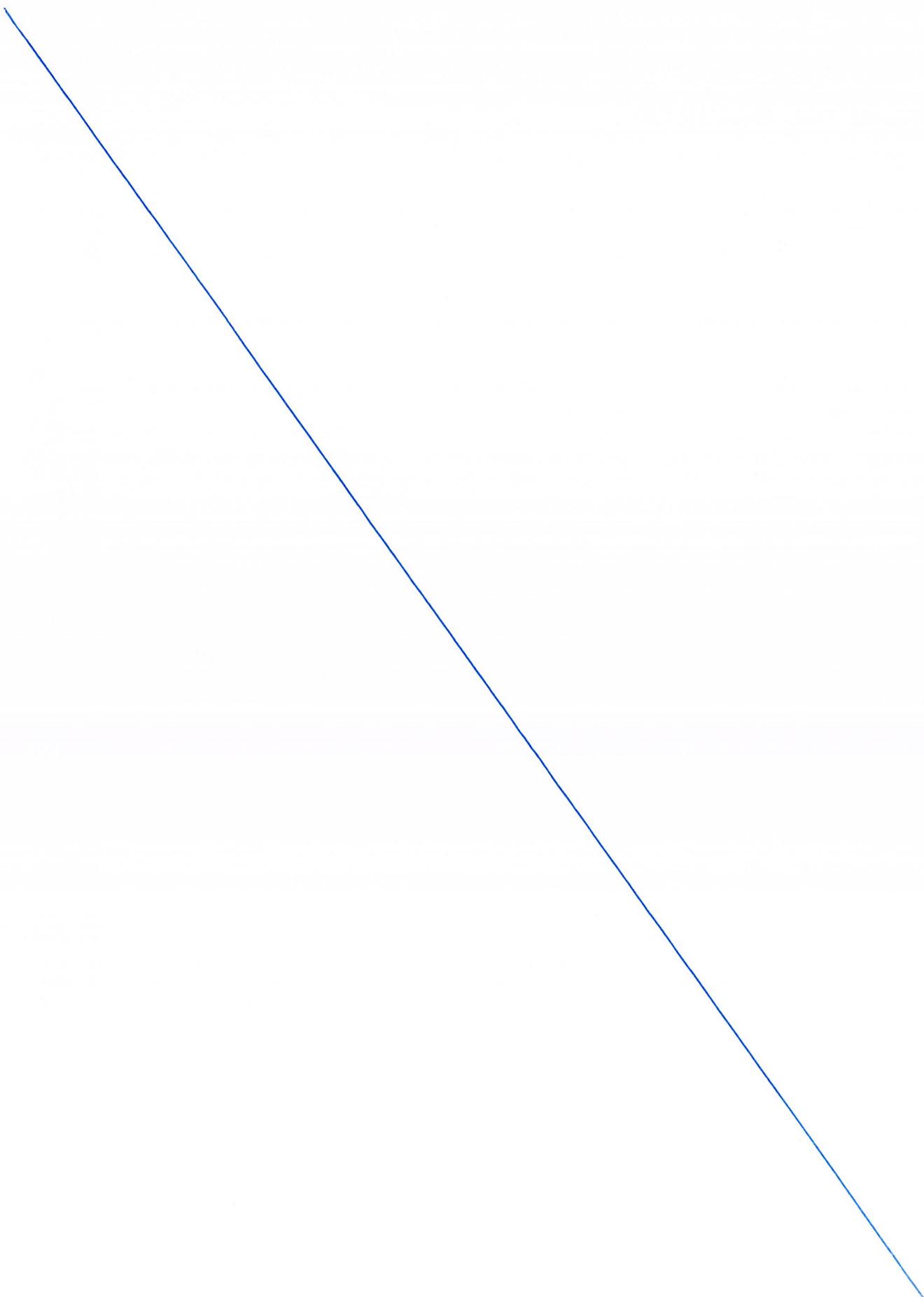
Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET, Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Jérémie COURLET avec le pouvoir d’André-Gilles CHATAGNAT, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de Carole BRETON, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Odile DERONZIER avec le pouvoir de Paul RANNARD (14)
Votes d’abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l’unanimité par vote à main levée.

Rapport n°08 : ADMINISTRATION – Projet de renouvellement de la convention de contrôle allégé en partenariat (CAP) des dépenses de paies entre l’EHPAD du Val des Usses et le comptable public
Rapporteur : André-Gilles CHATAGNAT

Le Conseil d’Administration de l’EHPAD du Val des Usses,

Vu la convention de CAP conclue entre l’EHPAD du Val des Usses et la trésorerie de Frangy-Seysssel le 21 décembre 2015 pour les périodes 2016, 2017, 2018 ;



Vu la convention de CAP des dépenses de paies conclue entre les deux parties, le 26 aout 2019 et produisant des préconisations pour les années 2019,2020,2021 et 2022 e application de

- la loi n°636156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;
- les articles L1617-3, D 1617-19 et l'annexe I du code général des collectivités territoriales ;
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissement publics locaux et des établissements publics de santé ;

Vu l'avenant de prolongation de la convention du 26 aout 2019 dans l'intégralité de ses dispositions du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 30 juin 2023 ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics mis en place au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le projet de renouvellement de la convention de CAP qui fixe les modalités suivantes :

- La durée de la convention : du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026, soit une durée de 3 ans
- la mise en œuvre du plan d'actions défini à l'annexe 2 du projet de convention, résultant du diagnostic, aussi bien par l'ordonnateur que par le comptable public,
- le suivi trimestriel du plan d'actions

Le Conseil d'Administration, a décidé d'en délibérer en :

DECIDANT d'approuver le projet de convention de contrôle allégé en partenariat avec le comptable public pour les dépenses de paies de l'EHPAD, et ce dans le respect des modalités indiquées dans la convention qui s'y attache.

Et de la convention intégrée qui s'y attache.

Votes pour :	Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET, Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL, Jérémie COURLET avec le pouvoir d'André-Gilles CHATAGNAT, Carine DUVERNOIS avec le pouvoir de Carole BRETON, Marie-Antoinette SIMON avec le pouvoir de Marie-Chantal FIGUET, Sandrine TASSET avec le pouvoir de Joseph TRAVAIL, Odile DERONZIER avec le pouvoir de Paul RANNARD (14)
Votes d'abstention :	/ (0)
Votes contre :	/ (0)

Délibération approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Questions diverses

Levée de séance et signatures

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, le Vice-président lève la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance,



Le Vice-président,

André-Gilles CHATAGNAT



Official stamp: C.I.A.S. 74910 SEYSSEL ET RHONE

